

Ecole Elémentaire LA NEUVE rue neuve ; 73110 LA ROCHETTE ce.0731279u@ac-grenoble.fr tel : 04.79.25.52.97 http://laneuve.toutemonecole.fr	Parents d'élèves délégués grardmarieline8@gmail.com – liste ML Grard parentslaneuve@gmail.com – liste M Petithomme
--	--

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE DU 07/02/2020

<u>Les enseignants présents :</u> F Briffoteau, A Briois, S Bruyere, C Chassigneux, G Frattina, F Gencourt, , C Lachize, S. Lovet, M. Maroillat, O.Molitor, P. Monteil A Neuenschwander A. Orsati, , MP Varischetti,		<u>Les représentants des parents présents :</u> C. Bonnot, L. Bazile, C. Boyat, V. Dutheil, E. Fortin, L. Fuentes, T. Morestin, M. Petithomme, E. Toret., ML Grard, P. Delorme	
<u>Autres membres</u> <u>Présents :</u>	élu(e) de la ville : Gwenaëlle Biboud <u>DDEN :</u> Michèle Duc		
<u>Excusés :</u>	<u>IEN :</u> S Chery <u>Enseignants :</u> C. Guillermand, C Tonin, C Verger, A. Poutrel <u>Délégués excusés :</u> A. Castier, A. Cocq, N. Mauraz		

La séance est ouverte à 18h35.

Vie scolaire

o Organisation de la semaine scolaire

La commune a réalisé au mois de juin 2017 un sondage auprès des parents des écoles publiques rochettoises. Les résultats ont mis en exergue que 68% des parents souhaitaient un retour à la semaine à 4 jours, et que 90% y étaient prêts dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Par délibération en date du 30 juin 2017, la commune a donc opté pour une organisation scolaire sur 4 jours. En application de l'article D521-12 du Code de l'Education, cette dérogation ne peut excéder une durée supérieure à 3 ans.

Nous soumettons au vote le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours. A savoir :

jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi et horaires scolaires : 8h20-11h50 ; 13h50-16h20

Vote pour : 22..... Vote contre : 0..... Abstention :0.....

Le conseil d'école demande donc que l'organisation scolaire soit renouvelée après examen par les services de la DSDEN et acceptation au comité départemental de l'éducation nationale.

o Les évaluations nationales CP et LSU

Les évaluations nationales mi-CP ont été réalisées du 20 au 31 janvier 2020. La directrice a aidé à la passation des évaluations pour la classe de CP/CE1 et la passation des évaluations individuelles de la classe de CPb. La saisie des réponses des élèves est maintenant effectuée. Les résultats individuels et par classe seront bientôt disponibles pour les enseignants. Les résultats individuels seront transmis aux familles avant les vacances d'hiver.

Le Livret Scolaire Unique est maintenant utilisé par l'ensemble de l'équipe enseignante depuis sa mise en route en 2016. Il s'agit d'un outil qui uniformise le support pour les familles – quel que soit l'école et les changements d'école le support reste le même. Le LSU devait pouvoir être consulté en ligne par les parents, il devait également permettre la transmission directe des informations aux différents établissements fréquentés par l'élève.

A ce jour, nous devons imprimer les bilans semestriels pour les familles, après un déménagement, nous les réimprimons si besoin pour les écoles d'accueil et lors du passage en 6^{ème} nous les imprimons encore pour le collège.

L'école a demandé à l'Inspectrice et à la mairie, les modalités de mise en service de la plateforme destinée aux familles.

o Les effectifs

Aujourd'hui, l'école accueille 332 élèves répartis en 13 classes dont 12 bénéficient du dispositif ULIS dont Mme Neuenschwander est la coordinatrice.

À la rentrée, est prévue la sortie de 60 CM2 et de 4 élèves ULIS, est également prévue l'arrivée de 60 CP et les 4 places d'ULIS seront également pourvues. Les effectifs seront donc stables à la rentrée avec une moyenne par classe de 25,53.

Dans l'équipe, nous accueillons Anne Pilloux, AESH à temps partiel sur l'école depuis mi décembre.

Nous accueillons également Michèle Faury qui est une jeune postulante au service civique que nous avons évoqué en début d'année. Faut de budget, l'éducation nationale n'a pas pu donner de suite favorable à cette demande. Michèle a néanmoins souhaité s'investir bénévolement et à temps plein dans la BCD de l'école. Nous la remercions, car grâce à elle ce lieu reprend vie.

La mairie a accepté de prendre en charge ce service civique. Nous les en remercions vivement.

Projets et actions à l'école

- Projets en lien avec le projet de l'école.

Lors du premier conseil d'école, l'ensemble des actions et projets avaient été exposés. Nous complétons aujourd'hui par un rappel qui vise à améliorer la cohérence éducative et la coéducation indispensable à la réussite de chaque élève.

Rappel du Code civil Article 371-1 et du règlement intérieur : DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

S'appuyer sur ces textes de références semble indispensable pour améliorer tant le climat scolaire que la réussite de nos élèves.

Concernant le climat scolaire :

L'équipe enseignante, bien consciente de ses obligations, met tout en œuvre pour que les élèves soient en sécurité à l'école. Cependant, nous sommes confrontés à des faits parfois graves. Les élèves ne respectant pas systématiquement leurs obligations.

Dans le respect du cadre réglementaire, nous accompagnons chacun pour tenter de garantir protection, respect et atmosphère propice aux apprentissages.

Depuis 2012, nous déplorons 3 situations de harcèlement connus. Malheureusement, la récurrence de telles situations ne tient pas à l'équipe enseignante ou à la directrice mais à des comportements déviants de certains élèves. Nous travaillons en équipe afin que chaque situation trouve une évolution et une solution rapide. Il apparaît qu'à ce jour chaque victime a été reconnue et accompagnée. Chacune a pu attester que la situation avait cessé rapidement. Un travail est également mené avec les responsables du harcèlement. L'équipe enseignante agit également en prévention.

Cette année, un premier cas de harcèlement / cyber harcèlement est à déplorer. Cette situation a pris naissance en dehors de l'école et sur les réseaux sociaux et s'est révélée à l'école par une violence physique.

L'équipe enseignante, et en première ligne, la directrice, est intervenue afin que cette situation soit rapidement traitée. Il semble que les premières actions (information aux élèves, aux parents, à la gendarmerie, aux services de l'éducation nationale) aient porté leurs fruits. Nous restons néanmoins vigilants.

Quelques formations sur ces phénomènes sont proposées. La directrice participera à une journée de formation concernant le cyber harcèlement au mois de février. Ces formations sont rares et un ou plusieurs membres de l'équipe y participent à chaque fois que c'est possible. Elles permettent d'améliorer la prévention et la prise en charge de faits.

Il est indispensable de rappeler aux parents que la réglementation interdit les réseaux sociaux aux enfants de moins de 13 ans. En effet, les enfants sont vulnérables du fait des propos et autres contenus mis en ligne par d'autres utilisateurs, mais également en raison des contenus qu'ils mettent eux-mêmes.

Les enseignants portent à la connaissance du conseil le réseau social tiktok qui est largement connu et utilisé par les élèves. Lecture est faite de la page wikipédia concernant ce réseau. Chacun prend conscience des dangers auxquels sont exposés les enfants.

L'équipe enseignante s'appuie sur le RASED, la médecine scolaire, l'Inspectrice ainsi que les services de la DSDEN pour travailler chaque situation (fait établissement de différents niveaux de gravité dont harcèlement, absentéisme, carence de soins ou/et éducative, signe de radicalisation, ...).

Lors du premier conseil d'école, l'équipe avait encouragé les parents d'élèves à contacter le REAAP, via BVVG pour étudier la mise en place d'action en direction du harcèlement. La directrice demande où en sont ces démarches. Les parents d'élèves ont contacté une association sur Lyon, qui fait intervenir un enfant harcelé.

Concernant l'absentéisme :

À l'école élémentaire, l'assiduité est obligatoire. C'est pourquoi les demandes d'absences ne sont autorisées que pour des motifs légitimes et sérieux. Pour cela, il faut adresser un courrier au directeur des services académique, c'est la directrice qui lui transmet ce courrier.

Concernant la réussite éducative :

Il a été rappelé que la participation des parents aux réunions est un facteur essentiel de réussite. Nous déplorons la faible participation aux réunions (4 familles présentes et 2 excusées pour un départ en classe découverte). D'autant plus que ces dernières sont proposées à l'avance et à des horaires adaptés (pas avant 18h) pour faciliter la participation du plus grand nombre.

Le soutien des familles aux projets éducatifs est également un facteur de réussite.

L'exercice de l'autorité parentale est difficile. Certains parents nous informent que « leur enfant ne participera pas à telle ou telle activité parce qu'il n'en a pas envie ».

L'école est obligatoire ; les enseignants construisent un projet éducatif qui vise à l'acquisition de compétences et permet la progressivité des apprentissages. L'absence, pour motif non légitime et non sérieux à telle ou telle activité ne peut être tolérée.

Même lorsque l'école fait un rappel à l'obligation scolaire, ces parents « dispensent » leur enfant en ne leur mettant pas à disposition la tenue nécessaire, ou en ne mettant pas leur enfant à l'école.

De même, certains parents nous font part de leur difficulté à imposer des contraintes à leur enfant. L'exercice de l'autorité parentale est un combat quotidien pour permettre plus de concentration, plus d'envie, plus d'écoute, plus de rigueur, le développement du sens de l'effort et plus largement pour inculquer le sens du devoir.

Dans une société qui privilégie l'apparence, le plaisir, le zapping, le vite-fait, les écrans qui nuisent au développement, l'exercice de l'autorité parentale est encore plus difficile. C'est notre rôle, à vous en tant que parent, à nous en tant qu'enseignant d'exiger travail, réflexion, concentration, méthode pour permettre à vos enfants d'apprendre et de développer leurs compétences.

Lorsque l'exercice de l'autorité parentale est difficile, l'équipe enseignante donne quelques conseils. Lorsqu'ils ne sont pas suffisants, il peut être proposé aux familles de demander de l'aide à la psychologue scolaire, au REAAP73, aux assistantes sociales, au CMP, au SASEP. Cependant, cela reste une démarche propre à chacun.

Projets actuellement en cours :

Classe découverte, école et cinéma, journée ski alpin et nordique, sortie médiathèque, rallye mathématiques, projet artistique « tous des oiseaux », écolier lecteur : les projets des classes sont riches et permettent aux élèves bien des apprentissages.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui nous accompagnent, ainsi que les financeurs : association du Sou des écoles, association Les enfants d'abord, collectivités municipale, départementale et régionale.

- Prise en compte de la difficulté scolaire.

L'équipe enseignante utilise différents outils et travaille en partenariat afin de permettre aux élèves en difficulté de progresser le plus possible.

Elle peut ainsi proposer une différenciation du travail, la mise en place d'un PPRE, d'APC, faire appel au RASED, rencontrer les familles, questionner le besoin d'accompagnement par le CMP, des orthophonistes, ... La mise en place de tels accompagnements relève des parents. Accepter les difficultés de son enfant ou s'emparer de dispositifs d'aide reste parfois difficile.

Les réunions régulières entre les familles volontaires et l'école permettent d'envisager les aménagements et solutions. (contrat, aménagement, matériel adapté, ...)

La réunion des différents conseils de maître, de cycle ou des équipes éducatives permet d'adapter tout au long de la scolarité les aménagements et dispositifs d'aide ou d'accompagnement.

Demandes et travaux

Travaux dans l'école

REALISES :

Rénovation des peintures (2 classes) de l'école. (6 classes et 4 ateliers déjà rénovés)
Garage à vélo

A ENVISAGER :

Renouvellement de l'ordinateur de la salle des maitres et mise à jour des systèmes d'exploitation (à réfléchir)

Mise en place d'un système d'alerte pour les exercices PPMS.

Mise en place d'un visiophone équivalent à celui installé côté périscolaire pour la porte administrative.

Remplacement du grillage du plateau sportif par un grillage panneau soudé.

Rénovation des peintures (couloirs et classes) de l'école à poursuivre.

Un bâtiment périscolaire extérieur à l'école (garderie + cantine).

Réfection des balises orientation au lac de Détrier. (la réfection sera faite par l'association BVVG)

Les budgets

Les demandes de budgets adressés en mairie sont équivalentes à celles de 2019.

Soit :

- **21 600 €** comprenant 15 500 € pour les fournitures scolaires, 2 500 € pour les fournitures administratives (dont papier photocopieur), 100 € pour la pharmacie, 500 € pour le petit équipement, 2 500 € pour le mobilier et 500 € pour le conseil d'enfants.
- **27 000 €** subvention culturelle artistique et sportive comprenant 800 € pour les spectacles et la musique, 8 800 € pour le ski scolaire, 2 000 € pour les activités USEP, 8 600 € pour les sorties éveil et 6 800 € pour les classes découvertes.

Nous espérons que la municipalité pourra répondre favorablement à ces demandes.

4 - Questions des parents.

Questions liste M Petithomme :

Dans la zone d'entrée du dépose minute (trottoir et route à côté du gymnase),

- 1- Est-il possible de faire mettre une poubelle? lors des activités du we dans le gymnase, les personnes sortent prendre l'air et/ou fumer. Cette zone se retrouve très souvent très sale le lundi.

Il n'est pas possible d'installer une poubelle à cet endroit, ce sont des issues de secours que les différents utilisateurs du gymnase n'ont pas à utiliser comme entrée ou sortie.

Nous avons constaté que ce ne sont pas les associations (Handball, badminton ou escalade) qui sont à mettre en cause mais nous devons faire face à de nombreuses incivilités aux abords du gymnase.

2- Est-il possible de mettre des plots pour éviter que les voitures ne se garent sur la partie piétonne? (contre le mur, face au gymnase)

La voie d'accès du dépose minute est utilisée par les camions pour accéder à l'entreprise et par des bus scolaires, l'installation de plots n'est donc pas envisageable pour leur laisser de la place pour manœuvrer. Cet accès était réservé aux camions et aux riverains. Il a été ouvert à la circulation pour créer un dépose minute afin de faciliter la dépose des enfants par les parents qui ne souhaitent pas stationner. Sur le plan de l'arrêté municipal, la zone piétonne est matérialisée et il est indiqué que le stationnement est interdit contre l'entrepôt. Ce plan a été distribué à tous les nouveaux parents de l'école via le cahier de liaison. Nous allons réfléchir à de la signalétique supplémentaire sur le mur de l'entrepôt et les services de police municipale et de gendarmerie sont prévenus.

Pour information le prochain conseil d'école est prévu le 04 juin 2020.
La séance est clôturée à 19h40.